ART. PREMIER N° CE1988

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N º CE1988

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 13, après les mots :

« économique, social et environnemental »,

insérer les mots :

« en recherchant la sobriété maximale en eau, en énergie et en intrants, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NUPES précise que la politique d'installation a notamment pour objectif la transition vers un modèle agricole sobre en eau, en énergie et en intrants.

Il entend ainsi rappeler que la « résilience » de l'agriculture de notre pays repose en premier lieu sur sa sobriété, de sorte d'éviter toutes les dépendances extérieures. Elle dépend plus particulièrement de sa sobriété en eau, en énergie et en intrants phytosanitaires, pour plusieurs raisons.

D'abord l'utilisation économe, efficiente, de l'eau est cruciale face aux défis du changement climatique et à l'instabilité croissante des ressources hydriques. La France ne peut plus soutenir

ART. PREMIER N° CE1988

l'installation de systèmes de cultures irriguées dans des régions où la ressource est incertaine, d'autant moins lorsqu'elles visent les marchés d'exportation.

Outre que la réduction de la consommation énergétique et des intrants chimiques, dont les engrais, réduira l'impact environnemental de l'agriculture, elle la protégera des dépendances à l'égard de pays fournisseurs peu stables, et ainsi de chocs externes susceptibles de faire bondir les prix.

En somme, une agriculture plus sobre et plus autonome renforce sa capacité à s'adapter aux conditions climatiques changeantes pour nourrir nos concitoyens avec une empreinte écologique réduite à son minimum.